

vous reprochez encore d'avoir envoyé ici une majorité monarchique, cette France-là est-elle républicaine?

Quand vous vous plaignez du choix et du premier magistrat de la République, et de la majorité parlementaire, pouvez-vous dire encore que la France est républicaine et a librement acclamé la République?

Sans doute, en dehors de ceux qui, comme nous, s'appuient sur les principes et sur les enseignements de l'histoire, il y a beaucoup d'hommes dans cette enceinte qui disent : il faut gagner du temps, il faut faire quelque chose de provisoire. Sans doute beaucoup le disent, mais ils n'ont pas plus foi que nous dans ce que vous appelez les institutions naturelles et nécessaires du pays.

Non ! la France n'est pas républicaine ! Je vais plus loin : elle ne peut pas l'être !

A vous entendre, nous devions courir au-devant de votre République d'avance. Mais quelle est-elle ? D'abord, vous ne voulez pas une république comme celles de l'antiquité, et je le conçois ; c'est parce que vous êtes forcés de reconnaître que les républiques antiques étaient constituées dans des conditions de société dont la France n'est pas capable. La France est le pays auquel convienne le moins la forme républicaine ; elle est dans des conditions d'individualisme telles, qu'une république formellement monarchiquement constituée, y est impossible. Vous reprenez l'exemple des républiques antiques parce que vous reconnaissiez que le pays n'est pas en situation de les subir.

Que voulez-vous donc ? un gouvernement idéal, le gouvernement américain, je ne dis pas sans l'essai, mais sans la fédération, c'est-à-dire sans sa base essentielle ! Oui, que la fédération américaine soit remplacée par une grande unité sociale et je défie un gouvernement américain de subsister un seul jour ! (Marques d'adhésion.) Vous voulez nous donner un gouvernement, et vous l'empruntez à qui ? à un peuple encore bien jeune, qui est en possession d'un territoire immense, tandis que nos populations serrées et pressées sont circonscrites dans d'étroites limites ; vous allez chercher votre modèle aux Etats-Unis, et vous arrachez de sa Constitution ce qui en est la base, la fédération, la fédération que la France a repoussée, car elle doit garder sa grande unité, son unité monarchique ; elle en a besoin au milieu de l'Europe. L'indivisibilité de cette France puissante, l'unité de territoire, voilà le type nécessaire. Chez nous la forme américaine est impossible ! (Vive approbation sur plusieurs bancs.)

Voulez-vous, messieurs, que je vous fasse ma profession de foi ? C'est à tout le monde ici que je vous la fais. Veuillez m'entendre. (Parlez ! parlez !)

J'ai traversé dans mon existence quatre grandes formes de gouvernement. Sous l'Empire, ma jeunesse ardente était enthousiasmée de cette situation qui portait si haut la grandeur du nom français. J'étais benapartiste à dix-huit ans ; à vingt ans, je l'étais encore. Je suis sorti du collège au bruit du canon d'Iéna. J'étudiais alors ; je commençais à étudier ; je me rendais un peu compte des gouvernements. J'avais un père, homme de labeur et de pauvreté ; il voulait m'inspirer le goût du travail. En 1812, il mit près de moi un ancien député aux Etats-Généraux, qui me fit étudier, quoi ? Vous ne le devineriez pas, messieurs, et j'étais sans doute le seul alors à me plonger dans cette lecture. Il me fit étudier les procès-verbaux de l'Assemblée constituante. J'y ai consacré dix-huit mois. J'ai commencé alors à comprendre, j'ai senti le despotisme, et il n'a été obtenu !

Plusieurs voix. — Très-bien ! très-bien !

M. Berryer. — Je n'ai pas pu attendre sa chute pour dire qu'il était intolérable. (Non-volentes marques d'approbation.) Tu le sais, continue l'orateur, en s'adressant à un honorable membre qui siège à la première section de droite ; tu le sais, et tu peux être mon témoin ! (Longue et bruyante interruption.) Je vous demande pardon, messieurs, de la familiarité de mon langage.

Voix nombreuses. — Non ! non ! Parlez ! parlez !

M. Berryer. — Mais après tout ce que nous avons entendu, quand je fais cet effort de re-

cueillir ce qui a été dit, de la classer dans un certain ordre et d'y répondre, il n'y a plus de préparation, et je m'abandonne à une liberté excessive pour laquelle je vous demande excuse. (Parlez ! parlez !)

Oui, disais-je, j'ai senti le despotisme, et il m'a gâté la gloire. (Approbation.) Puis j'ai vu que la victoire devenait infidèle. J'ai vu l'étranger amené par cette rebelle jusqu'ici, dans cette capitale même ! J'ai vu tout un gouvernement, une immense puissance reposant sur un seul homme, disparaître en un jour. En un jour, plus de nation, plus de gouvernement, plus rien ! Tout partait avec celui qui était tout à lui seul ! Oh ! alors, je l'ai bien compris : malheur aux nations que les chances de la destinée d'un seul homme conduisent tour-à-tour aux immenses succès et aux immenses revers ! Faire reposer le sort d'un grand pays sur une seule tête, c'est le plus grand des crimes. Je l'ai senti, et alors j'ai compris la nécessité d'un principe. (Mouvements divers.) Alors, messieurs, j'ai été royaliste ; — permettez-moi d'ajouter une épithète à ce mot, ne riez pas de cette expression que je vais employer, ne riez pas ce qu'elle a de souverainement sincère, de complètement loyal ; — alors, dis-je, j'ai été royaliste national. Oui, je suis royaliste national, je suis royaliste, parce que je suis patriote, très-vrai patriote. (Applaudissements à l'extrême droite.) La Restauration a donc eu mon dévouement sincère ; c'était le gouvernement de mes vœux et de mes convictions.

Ce gouvernement, je l'ai vu tomber et un autre monarchie lui succéder. J'ai lutté contre le nouveau gouvernement. Dans ma conviction, quelque amour qu'il eût pour les libertés publiques, quelque ardeur qu'il apportât au service des intérêts matériels du pays, la puissance du principe lui manquait ; il était sans force et sans durée possible. Ainsi que je l'avais prévu, ce gouvernement est tombé.

Après avoir été témoin de la chute de ces trois monarchies, en face de toutes ces ruines, croyez-vous que, dans la journée du 24 février, je ne me sois pas demandé pourquoi cette France si intelligente, qui pendant trente ans avait pratiqué la liberté, qui comptait dans son sein de grandes existences, des droits acquis, tant de loins propres à inspirer la confiance, des noms anciens et des noms nouveaux, pourquoi cette France ne se gouvernerait-elle pas elle-même. Je me suis demandé cela ; mais la réponse, je n'hésitai pas à me la faire, elle ne pouvait être douteuse. J'avais trop vu par mes yeux ce que c'est qu'une vieille société, avec ses traditions, avec ses droits acquis, ses habitudes, ses richesses accumulées, pour ne pas comprendre tout de suite que la République était incompatible avec cette société.

M. de Lamartine. — Je demande la parole.

M. Berryer. — Pour ne pas comprendre que ce nouveau gouvernement ne serait que le choc continué des ambitions, des jalousies et des rancunes. On m'avait fait apparaître cette forme de gouvernement sous les couleurs les plus rassurantes, on m'avait cité l'exemple des Etats-Unis ; je me suis demandé si le gouvernement qui convenait aux Etats-Unis pouvait être appliqué à la France, et j'ai reconnu que c'était impossible ; et il n'y a pas, je ne crains pas de le dire, un esprit sachant s'élever au-dessus des sentiments personnels, isoler des circonstances auxquelles il a pu être mêlé, qui n'arrive à la même conclusion que moi, à savoir : que la République est incompatible avec les mœurs, les habitudes, les intérêts, l'existence, en un mot, d'une vieille société de 35 millions d'hommes groupés sur un même territoire. (Vive adhésion sur plusieurs bancs de la droite.)

Vous avez cité, à l'appui de vos opinions, une parole d'un grand génie, de Napoléon. Napoléon, dit-on, à Sainte-Hélène, a appelé la République ; il l'a présentée comme le progrès naturel de la société française. Non ! non ! Napoléon, lui qui avait tant fait pour comprimer vos principes, pour assouplir et dominer les hommes que vous avez exaltés, pour reconstruire en France l'autorité, non ! Napoléon n'est pas avec vous ; et quand ce grand homme, qui avait fait peser sa puissance sur toute l'Europe, a vu son immense ouvrage brisé par un seul jour de malheur, quand il

s'est trouvé solitaire en face de la pensée de sa grande entreprise avortée, quand ce grand génie qui avait en lui pour reconstruire l'autorité, a vu froisser son œuvre du dedans et du dehors, ah ! s'il appelle en ce moment la République, c'est comme une menace vengeresse qu'il lance sur la France, en lui disant : Tu seras républicaine ou cosaque ! (Mouvement.) Ce mot, ce n'est autre chose que la malédiction d'un grand homme étonné, contristé de sa chute. L'expression n'a pas d'autre sens. (Dénégations à gauche.)

Nous avons les dernières pensées, le testament des deux hommes qui ont agi le plus puissamment sur ce temps-ci : Napoléon et Mirabeau. Quand Mirabeau, cet immense tribun qui avait tant ébranlé le pouvoir et les conditions de la société, Mirabeau, ce puissant génie, qui a épuisé les dernières forces de sa vie pour relever les ruines qu'il avait faites, quand ce géant s'est vu impuissant et oppressé sous les ruines qu'il avait faites et sous ses labeurs, que dit-il ? Il pense ce cri de désespoir : "J'emporte le deuil de la monarchie ; les factieux s'en disputent les lambeaux !" Ainsi, ces deux grands hommes, qui ont en la superbe témérité de vouloir disposer de tout un temps et de toute une époque, se sont affaiblis sur leur œuvre, et tous deux ont dit à leur dernier moment : "L'autorité est brisée ! les factieux vont faire régner l'anarchie !"

Je rentre, Messieurs, dans la question. Je vais dire à mon pays ma pensée tout entière. Je sais que des hommes qui partagent d'ailleurs mes sentiments ne s'associent pas à cette pensée. Non, les hommes avec lesquels depuis trente ans je m'efforce, dans l'intérêt de cette malheureuse France, de rester parfaitement unis, ne partagent pas ma pensée sur la question de révision. Mon esprit est peut-être trop obsédé de la situation qui nous sera faite par la Constitution en 1852, des dangers terribles que présente la nécessité de procéder alors à une double élection ; mais enfin supposez que, dans cette situation, au milieu des anxiétés, des dangers qu'elle fera naître, s'agissant de choisir le chef de l'Etat, — il n'y a pas d'autre nom à donner en France à celui qui est placé à la tête du pouvoir exécutif ; — supposez, dis-je, que des millions de voix viennent encore appeler à la présidence Louis-Napoléon Bonaparte (mouvement prolongé), je dis que tout sera perdu ! [Mouvements divers.] Je n'attaque pas M. le Président de la République. Je n'ai pas voté pour lui ; toutefois, je maintiens qu'il a rendu de très-grands services au pays, en se plaçant à la tête du parti de l'ordre, et il en aurait rendu d'immenses s'il avait consenti à prendre toujours pour guide la majorité de l'Assemblée. Je ne l'attaque donc pas ; mais je maintiens que si le découragement dans lequel sera plongé le pays fait réélire inconstitutionnellement le Président actuel, voilà un homme qui considérera non seulement comme un droit, mais peut-être comme un devoir de dire : La volonté nationale, s'exprimant par des suffrages, m'a élevé au-dessus des lois, au-dessus de la Constitution elle-même. Il faudra qu'il soit animé d'une sagesse bien supérieure, si, dans une telle situation, il n'entre pas dans sa pensée de briser tous les obstacles, de renverser la Constitution et cette tribune. [Agitation.] Vous résisterez, Messieurs ! je n'en doute pas, vous résisterez ! Ici, dans cette enceinte, vous résisterez pendant la semaine d'existence qui vous restera encore. Pendant ces huit jours, vous soutiendrez la lutte — Quelle lutte ! — Mais après ? vous prolongerez-vous pour soutenir cette lutte ? Vous ferez-vous un long parlement ? Mais alors vous violerez vous-mêmes la Constitution.

Ainsi pour défendre la Constitution attaquée, vous voilà vous-mêmes acculés à cette extrémité de violer aussi la Constitution ! Eh bien ! oui, je redoute une telle situation. C'est en vue de cette situation que je demande que le pays envoie ici une assemblée de révision, et que cette assemblée devienne l'époque où pourrait être commis le crime inconstitutionnel. Nous sommes en face de deux dangers : réélection inconstitutionnelle du Président, prorogation de nos propres pouvoirs. Ces deux dangers sont égaux à mes yeux.

J'espère pas que la majorité qui va se

lever pour la révision soit la majorité constitutionnelle, la majorité des trois quarts. Je ne crois qu'à la majorité ordinaire. Mais je n'en supplie pas moins les partisans de la révision, s'ils n'ont que la majorité ordinaire, de respecter la Constitution tant qu'elle n'aura pas été régulièrement révisée. Si une assemblée de révision n'est pas convoquée, acceptons franchement notre défaite, et attachons-nous à la légalité. Attachons-nous à une loi quelconque, faisons-la respecter. Je ne crois pas que cette force nous suffise, mais nous n'en aurons pas d'autre, si la Constitution n'est pas révisée.

Vous tous, mes collègues, mes chers concitoyens, je vous en conjure, unissons-nous dans cette pensée de faire respecter la légalité. Certes, il ne manquera pas de voix pour venir nous entretenir de nos divisions passées, pour venir nous aigrir les uns contre les autres ; mais vous les reconnaîtrez, elles seront pour vous un immense avertissement. Unissons-nous, mes chers collègues, unissons-nous promptement, car le jour du péril approche. Restons inséparables en face de la sédition ou de l'ambition, pour les combattre tous les deux.

Rappelons-nous les jours douloureux que nous avons traversés ensemble depuis trois ans, et que ce souvenir nous soit une leçon pour nous rendre forts en présence des périls qui s'avancent ! [Bruyas applaudissements sur plusieurs bancs de la droite.]

Mgr de Charbonnel adressa du chœur sa parole éloquentة à la multitude qui remplissait l'Eglise de Notre-Dame et qui ne lui était pas tout à fait étrangère.

Il y eut musique à l'orgue et quête en faveur de l'Aspice des Sœurs de la Charité.

A midi le Concile était en session. Nous ne saurions peindre ce qu'avait de beau, de grand, de magnifique cette réunion de onze évêques, accourus à la voix de leurs chefs, siégeant sur des trônes placés en demi-cercle devant le maître-autel et délibérant sur des sujets d'une haute importance pour l'Eglise du Canada.

Les officiers, à la grand'messe solennelle de l'ouverture du Concile, étaient les messieurs suivants :

Prêtre-Assistant : — M. Bédard, Chapelain de l'Hôpital général.

Dioc. d'honneur : — M. N. Fortier, curé de St. Michel.

S. Dioc. — M. L. Th. Fortier, curé de Nicolet.

Dioc. d'office : — M. Tassé, directeur du séminaire de Ste Thérèse.

S. Dioc. — M. Jean Langevin, curé de Ste. Claire.

Grand Maître des Cérémonies : — M. Caron, Supérieur du Sémin. de Québec.

Cérémoniaires : — M. Edmond Langevin Secrétaire du Diocèse de Québec et M. Hamelin, Sous-Secrétaire.

Noms des Pères du Premier Concile Provincial de Québec.

L'Illustrissime et Révérendissime Pierre Flavien Turgeon, Archevêque de Québec.

Le Révérendissime Rémi Gaulin, Evêque de Kingston.

Le Révérendissime Ignace Bourget, Evêque de Montréal.

Le Révérendissime Joseph Eugène Bruno Guigues, Evêque de Bytown.

Le Révérendissime François Marie Armand, Comte de Charbonnel, Evêque de Toronto.

Le Révérendissime Patrice Phélan, Coadjuteur du Révérendissime Evêque de Kingston et Administrateur du Diocèse de Kingston.

Le Révérendissime Jean Charles Prince, Evêque de Martyrois et Coadjuteur du Révérendissime Evêque de Montréal.

Le Révérendissime Charles François Bailargeon, Evêque de Thon, et Coadjuteur de l'Illustrissime et Révérendissime Evêque de Québec.

Le Révérendissime Bernard Donald McDonald, Evêque de Charlottetown, Nouveau-Brunswick, et le Révérendissime Jean Thomas Mallock, Evêque de Terre-Neuve, quoiqu'étrangers à la Province Ecclésiastique de Québec, ont désiré prendre part aux délibérations du Concile et ils ont été admis avec leurs Théologiens.

Monsieur Joseph LaRoque, Chanoine, Pénitencier, Député du Chapitre de la Cathédrale de Montréal.

NOMS DES THEOLOGIENS DU CONCILE :

Theologiens de l'Illustrissime et Révérendissime Archevêque de Québec :

M. Thomas Cook, Vicaire Général, curé de l'Immaculée Conception de Trois-Rivières.

M. Alexis Malloux, Vicaire-Général du Diocèse de Québec.

M. Louis Jacques Casault, Supérieur du Séminaire de Québec.

M. Louis Proulx, Curé de Notre-Dame de Québec.

Theologiens du Révérendissime Evêque de Kingston :

M. John McDonald, Vicaire-Général et Curé de St. Raphaël, dans le Diocèse de Kingston.

M. Eneas McDonald, Prêtre du Diocèse de Montréal.

Theologiens du Révérendissime Evêque de Montréal :

Le R. P. Jean Fleury Beaudrand, Supérieur des RR. PP. Oblats de Montréal.

M. Pierre Marie Mignault, Archevêque, Curé de St. Joseph de Chambly.

M. Léonard Vincent Léon Villeneuve, Prêtre du Séminaire de St. Sulpice de Montréal.

Elle en fait elle-même le récit.

Quelques jours après que la fille Salmon ont fait ses emplettes chez elle, une vivandière, nommée Guidolot, intime amie de la dame Duparc, vient chez la dame Lefèvre, et lui dit : Est-il vrai que vous avez vendu une jupe à la servante de la dame Duparc ? La mercière répond qu'oui, et qu'elle en a été payée. — Mais, ajoute l'autre, lui avez-vous vendu aussi un tablier de toile d'Orange à boutons bleus ? La marchande répond que non, et la femme Guidolot se retire.

Quelques jours après, la marchande, s'apercevant qu'il lui manque un morceau de toile d'Orange, pense, sur la mauvaise idée que la femme Guidolot avait cherché à lui donner de la fille Salmon, que ce peut bien être celui qu'on lui a dit que cette fille avait ; et, pour s'en assurer que fait-elle ? Elle prend un échantillon de la même toile chez quelqu'un à qui elle en avait vendu, et le remet à la fille Leblanc (intime amie de la maison Duparc), pour aller chez la dame Duparc, le confronter avec le morceau qu'on lui avait dit être entre les mains de la fille Salmon.

Or (ajoute le témoin) la fille Leblanc, à son retour, me dit qu'elle avait trouvé mon morceau de toile d'Orange chez la dame Duparc, et que celle-ci lui avait dit qu'on l'avait découvert parmi les effets de sa servante.

Ce serait faire injure à nos lecteurs, que de prendre quelque peine pour faire ressortir toute la futilité de cette déposition évidemment arrachée par l'importunité, et qui ne portant sur

aucun délit constaté, n'offre que des *ovè dire* entés sur d'autres *ovè dire*.

Mais, pendant que les persécuteurs de la fille Salmon mettaient en jeu toutes les manœuvres pour lui composer des débits imaginaires, elle se débattait avec la fermeté et l'énergie qui appartiennent à l'innocence.

Vains efforts ! un intérêt puissant et caché demandait le sacrifice d'une victime : c'était elle qui devait en servir.

CONCLUSIONS DU PROCUREUR DU ROI CONTRE LA FILLE SALMON.

"Le Procureur du roi du bailliage, siège et présidial civil et criminel de Caen, qui a pris communication des pièces du procès extraordinairement instruit à l'encontre de Marie-Françoise-Victoire Salmon, accusée de poison, consistantes les dites pièces en un procès-verbal de capture de la dite Salmon, du 7 août dernier ; et autre procès verbal, etc. Requiert être la dite Marie-Françoise-Victoire Salmon déclarée d'abord atteinte et convaincue :

"1<sup>o</sup> D'avoir, le Lundi matin 6 août dernier, fait cuire dans un bassin de la bouillie de froment, pour le sieur Paisant de Beaulieu, un bean-père du sieur Huet Duparc, chez lequel la dite Salmon demeurerait en qualité de servante depuis le premier jour du dit mois d'août ; et d'avoir mis dans la dite bouillie, en la faisant cuire, de l'arsenic, duquel le dit sieur Paisant est mort empoisonné sur les six heures du soir.

"2<sup>o</sup> D'avoir le lendemain mardi, 7 août

dernier, mis de l'arsenic dans la soupe qui fut servie, à midi, sur la table des sieur et dame Duparc, ses maîtres ; duquel tous ceux qui se sont mis à table et ont mangé de la dite soupe ont été empoisonnés et dangereusement malades, au nombre de sept.

"3<sup>o</sup> D'avoir été trouvée saisie d'arsenic, lequel arsenic a été trouvé le dit mardi après midi, tant dans les poches de la dite Salmon que sur le matelas du lit où elle s'était reposée ; lequel aurait été reconnu pour être de la même nature, et parfaitement semblable à celui que tous les convales avaient trouvé à midi dans la soupe, et à celui qui aurait été trouvé le lendemain dans le cullivars du dit sieur de Beaulieu, et dans le bassin où avait cuit la bouillie qu'avait mangée le sieur de Beaulieu.

"4<sup>o</sup> D'être véhémentement soupçonnée d'avoir mis du même arsenic dans un plat de cerises qui fut par elle servi à la dame de Beaulieu, le dit jour mardi matin, ainsi que le midi du même jour, sur la table des sieur et dame Duparc.

"5<sup>o</sup> D'avoir, dans le temps de la Saint-Michel 1780, commis d'effrontés vols chez le sieur Dumessil le neveu, où elle demeurerait en qualité de servante, et notamment d'un drap dont elle avait fait une jupe et un tablier.

"6<sup>o</sup> D'avoir, dans le commencement du mois d'août dernier, volé chez les sieurs Huet-Duparc les différents effets mentionnés au procès, et qui ont été trouvés renfermés dans son armoire.

"7<sup>o</sup> Enfin, d'être véhémentement soupçonnée d'avoir, dans le commencement du dit

mois d'août, volé, chez la femme Lefèvre, un morceau de toile d'Orange.

"Pour punition et réparation de quoi, et des autres conséquences du procès, sera, ledit Marie-Françoise-Victoire Salmon, condamnée à faire amende honorable, en chemise, et à la corde au cou, tenant en ses mains une torche de cirier ardente du poids de deux livres, au devant de la principale porte et entrée de l'Eglise Saint-Pierre, où elle sera menée et conduite par l'exécuteur des sentences criminelles, qui attachera devant elle et derrière son dos un écriteau où seront écrits en gros caractères ces mots : *Empoisonneuse et voleuse domestique* ; et là, étant à genoux, DÉCLARER que, méchamment, elle a commis les dits vols et empoisonnements, dont elle se repent et demande pardon à Dieu et à la justice ; ce fait, être conduite, par le dit exécuteur, sur la place du marché Saint-Sauveur, pour y être attachée à un poteau, avec une chaîne de fer, et brûlée vive, son corps réduit en cendres, et icelles jetées au vent, ses biens acquis et confisqués au roi, ou à qui il appartiendra ; icelle être condamnée en dix livres d'amende envers le roi, en cas que confiscation n'ait lieu au profit de sa majesté.

"Requiert en outre être la dite fille Salmon préalablement appliquée à la question ordinaire et extraordinaire, pour avoir révélation de ses complices, et notamment de ceux qui lui ont vendu ou donné l'arsenic dont elle a été trouvée saisie. Ordonner l'impression et affiche, par tout où il appartiendra, de

la sentence à intervenir. Délibéré au parquet, ce 17 avril 1782. (Signé.) REYN.

Le lendemain 18, sentence définitive absolument conforme aux conclusions.

Une ressource restait à l'infortunée : c'était l'appel au parlement de Rouen, appel de droit, que la loi alors en vigueur interjetait elle-même au nom du condamné.

La fille Salmon fut donc transférée dans les prisons de Rouen, pour y attendre son second jugement.

Vingt-un jours après, le 17 mai suivant, la sentence de Caen fut confirmée.

L'aspect d'un supplice inévitable est ordinairement pour les criminels le terme de leur courage ; ils renoncent à une sainte assurance qui leur devient inutile ; ils éprouvent une espèce de confusion de voir leurs secrets dévoilés, un sentiment de respect les saisit à la vue de ces hommes supérieurs qui ont su lire au fond de leur âme ; abattus, consternés, si de pareils coupables se rejettent dans le sein de la Divinité, c'est pour implorer sa clémence en rendant hommage à sa justice.

Il en est autrement de l'innocent.

Son énergie se ranime à l'aspect de sa condamnation. Il refuse son hommage à un jugement qui lui révèle l'erreur de ses juges et l'imperfection de la justice humaine ; sa condamnation semble lui donner une espèce de supériorité sur ceux qui l'ont prononcée ; et quand il s'adresse à Dieu, c'est moins pour lui demander grâce, que pour lui demander justice.

(A continuer.)